



à la découverte des métiers de l'humain

L'auxiliaire de puériculture prend soin des enfants, et plus particulièrement des jeunes enfants, qu'ils soient malades ou bien portants.

QUOI ?

MISSIONS

- > Veiller à leur bon développement en participant à certaines de leurs activités quotidiennes : jeux éducatifs, repas, apprentissage de l'hygiène et de la marche
- > Prendre soin des bébés et des jeunes enfants, de jour comme de nuit
- > Accompagner et conseiller les parents et futurs parents

POURQUOI ?

LES + DU MÉTIER

- > Un contact gratifiant avec les enfants
- > Le relationnel
- > L'approche ludique
- > La créativité
- > L'absence de routine
- > Le travail en équipe

OÙ ?

LIEUX D'EXERCICE

- > Services de maternité, services pédiatriques
- > Crèches, halte-garderie, jardins d'enfants
- > Centres de protection maternelle et infantile (PMI)
- > Pouponnières et autres services de l'Aide sociale à l'enfance (ASE)
- > Instituts médico-éducatifs (IME), instituts médico-pédagogiques (IMP)

QUI ?

QUALITÉS REQUISES

- > La patience
- > La vigilance
- > La créativité
- > Le dynamisme
- > La capacité à prendre du recul
- > L'adresse manuelle

COMMENT ?

ACCÈS ET FORMATION

- > Accessible au niveau CAP ou équivalent
- > Admission sur concours, composé d'épreuves écrites et orales
- > Formation en 10 mois ou en 18 mois en apprentissage
- > Délivrance du diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture (DEAP)

COMBIEN ?

RÉMUNÉRATION

- > À partir de 1 700 € bruts/mois



AVEC LE SOUTIEN



SECRÉTARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE L'ENFANCE

Liberté
Égalité
Fraternité